

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 19 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le 19 octobre , 20 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 15 octobre 2015, sous la présidence de Mme Michèle PANNIER, Maire.

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Eveline DION, Francis BALENGHIEN, Fabienne BENOIST, Benoît LAMOTTE, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Alain COQUART formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Claude MAUROUX à José PANNIER

Antoinette REGNAULT à Jean-Marie DARGENT

Absents excusés: Yoann SIMARD, Lionel SIMARD

Absent : Marc JACOB

Secrétaire : Benoît LAMOTTE

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Eglise Saint Georges: tranche 2, restauration de la couverture de la Nef et des bas-côtés. Demande de subvention à la DRAC de la Région Ile de France.

Madame le Maire rappelle que les travaux de la 1ère tranche de restauration de l'église ont été subventionnés par la DRAC au taux de 20% et qu'ils sont achevés. Il conviendrait dès maintenant de poursuivre le programme de restauration de notre église par la réalisation de la restauration de la couverture de la Nef et des bas-côtés.

Il est précisé qu'il est possible d'inclure les frais de maîtrise d'oeuvre dans la base subventionnable hors taxe. Ainsi le montant de l'opération est porté à 201 094,80 € ht (travaux: 177 960 ht et honoraires architecte et SPS: 23 134,80 € ht).

Le Conseil Municipal,

Considérant l'estimation des travaux établie par l'Atelier PRIEUR et ASSOCIES s'élevant à 201 094,80 € ht,

- demande à bénéficier de la subvention de la Direction régionale des affaires culturelles la plus élevée possible,
- dit que les travaux seront engagés dès l'octroi de la subvention,

s'engage à prévoir les crédits au budget .

Eglise Saint Georges

Restauration de la couverture de la Nef et des bas-côtés

Demande de subvention à la DRAC : DM 7

Rappel est fait de la délibération du conseil municipal en date du 28 novembre 2014 par laquelle une demande de subvention de la tranche 2 a été établie sur la base du montant hors taxes des travaux (177 960 €).

Madame le Maire expose qu'il serait encore possible d'être inscrit dans la

programmation 2015.

Par ailleurs, il y a la possibilité d'inclure les frais de maîtrise d'oeuvre dans la base subventionnable hors taxe. Ainsi le montant de l'opération est porté à 201 094,80 € ht (travaux: 177 960 ht et honoraires architecte et SPS: 23 134,80 € ht).

Vu les crédits inscrits au budget l'opération réhabilitation de l'église St Georges, tranche 1 et 2,

Considérant ce nouveau montant subventionnable, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°7 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
D 61522 entretien de bâtiments	38000	
D 023 virement à section investissement		38000
D 021 virement de section investissement		38000
D 2315 op 137 réhabilitation de l'église		38000

**Eglise Saint Georges: tranche 2,
Restauration de la couverture de la Nef et des bas-côtés
Demande de subvention du le conseil Général.**

Madame le Maire rappelle que les travaux de la 1ère tranche de restauration de l'église sont subventionnés par le **Conseil Général** au taux de 39,89% et qu'ils sont achevés.. Il est convenu de poursuivre le programme de restauration de notre église par la réalisation de la restauration de la couverture de la Nef et des bas-côtés.

Une demande de subvention du Conseil général est en cours, et il est précisé qu'il est serait possible d'inclure les frais de maîtrise d'oeuvre dans la base subventionnable hors taxe. Ainsi le montant de l'opération est porté à 201 094,80 € ht (travaux: 177 960 ht et honoraires architecte et SPS: 23 134,80 €ht).

Le Conseil Municipal, considérant l'estimation des travaux établie par l'Atelier PRIEUR et ASSOCIES s'élevant à 201 094,80 € ht,

- demande à bénéficier de la subvention du Conseil Général la plus élevée possible,
- dit que les travaux seront engagés dès l'octroi de la subvention,
- s'engage à prévoir les crédits au budget par une décision modificative,

Projet de Périmètre du S.A.G.E.Bassée-Voulzie.

Madame le Maire présente le projet de délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bassées-Voulzie, soumis à l'avis des collectivités concernées. Il est précisé que le préfet coordinateur de l'Aube prendra ensuite un arrêté de périmètre interdépartemental et constituera la commission locale de l'eau qui engagera et portera l'élaboration du S.A.G.E.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de périmètre du S.A.G.E. Bassée-Voulzie.

**CDG : renouvellement de l'adhésion prévention des risques professionnels
2015**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les conventions avec le Centre de Gestion concernant:

- la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité dont seront chargés les préventeurs du centre de gestion,
- les actions de conseils et de formations qui peuvent être assurées par les préventeurs du centre de gestion dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail;

Elle précise que les conventions d'adhésion sont reconductibles d'une année sur l'autre de manière expresse.

Le Conseil municipal, considérant que les conventions ci-dessus correspondent aux besoins de la commune, après en avoir délibéré, autorise le renouvellement de l'adhésion pour la prévention des risques professionnels 2016.

Informations diverses.

Formation de commission Salle polyvalente.

Madame le Maire, rappelant que les travaux de la salle polyvalente seront bientôt achevés, expose que les tarifs appliqués précédemment ne correspondent probablement plus et propose qu'une commission soit formée afin d'étudier les tarifs de location et le règlement à appliquer.

Cette commission est ainsi formée: Michèle Pannier, Francis Ravion, Eveline Dion Jean-Marie Dargent, Francis Balenghien et Alain Fayolle.

Madame le Maire informe l'assemblée:

- qu'une promesse de vente a été signée en l'étude de Maîtres Baquet et Martinez pour la maison de M. Bacaër;
- que lors de la séance du Conseil départemental du 20 octobre 2015 a été votée la répartition de crédits au titre de:
 - Amandes de police, répartition du produit 2014: 1709 €,
 - Taxe additionnelle aux droits de mutation, fonds départemental de péréquation: 15 465,29 €,
 - Taxe professionnelle- Fonds départemental de péréquation-communes défavorisés:
24 467,96€